

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI



**2020 DAE 311** Subvention (10 150 euros) et convention avec l'association Les Amies de l'ESSpace pour l'accompagnement des étudiants dans le cadre de distribution alimentaire .

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Paris accueille chaque année près de 350 000 étudiants dans ses établissements d'enseignement supérieur, dont 200 000 résidant dans la capitale. Environ 63 000 étudiants parisiens sont boursiers de l'État.

La situation sociale difficile d'un certain nombre d'étudiants est connue depuis plusieurs années. D'après l'[enquête de l'Insee "Revenu, niveau de vie et pauvreté en 2016"](#) publiée en décembre 2018, 20,8% des élèves et étudiants se situaient sous le seuil de pauvreté (60% du niveau de vie médian), contre 12,8% de l'ensemble de la population.

Afin de financer leurs études, les étudiants peuvent, selon les cas, bénéficier d'un soutien financier de l'État ou recevoir des aides familiales. Sur ce dernier sujet, une enquête de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) réalisée en 2016 met en avant les difficultés pour les familles d'assumer financièrement le coût des études pour leurs enfants : entre 2013 et 2016, la part de l'aide familiale dans le budget des étudiants est passée de 30 % à 25 %. Beaucoup sont alors obligés de travailler parallèlement à leurs études : c'est le cas de 46 % d'entre eux.

La crise sanitaire que nous traversons tend à dégrader la situation sociale des étudiants. Nombreux sont ceux qui ont perdu leur emploi à partir du mois de mars ou qui n'ont pas trouvé de travail saisonnier cet été. Les grandes associations de lutte contre la précarité alertent sur le fait qu'un nombre croissant d'étudiants poussent les portes des distributions alimentaires.

Mais la Ville de Paris ne se résout pas au fait que, pour des raisons financières, des milliers d'étudiants soient plongés dans des situations sociales et sanitaires dramatiques qui peuvent notamment conduire à un décrochage universitaire.

C'est pourquoi la municipalité a mis en place en cette rentrée universitaire, et pendant cette nouvelle période de confinement, des dispositifs visant à lutter

contre la précarité étudiante. La Ville de Paris a ainsi renforcé son aide municipale à l'installation, qui complète l'offre de logements sociaux pour les étudiants. Elle s'est par ailleurs mobilisée aux côtés d'associations de la solidarité afin de mettre en place des distributions d'aide alimentaire en faveur des étudiants, et elle distribue gratuitement des protections périodiques lavables aux étudiantes qui en font la demande.

Parmi les associations impliquées, l'association Linkee Paris organise deux fois par semaine des distributions alimentaires à l'ESS'pace, bar et espace de coworking associatif, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Dans le cadre de ces distributions l'association Les Ami.es de l'ESS'pace propose la mise en place d'actions visant à accompagner les étudiants bénéficiaires des aides alimentaires de Linkee Paris.

Ce projet poursuit trois objectifs : permettre un accompagnement social des étudiants ; favoriser leur engagement ; permettre un accès facilité à la culture.

A cet effet, l'association Les Ami.es de l'ESSpace propose la mise en place, pendant les distributions alimentaires, d'un village associatif accueillant des organismes sociaux, des structures culturelles et des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Au-delà de la présence de différents acteurs, l'association propose l'organisation de pots d'accueil à chaque distribution alimentaire afin de favoriser la création de lien social et ainsi lutter contre l'isolement des étudiants, et la mise en place en fin d'année universitaire d'un évènement culturel organisé avec les étudiants qui souhaitent s'impliquer dans ce projet.

Pour mener à bien ce projet, l'association Les Ami.es de l'ESSpace sollicite une subvention d'un montant de 10 150 euros, dont le détail figure dans la seconde annexe de la convention .

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour les étudiants parisiens, je vous propose d'attribuer une subvention de 10 150 euros à l'association « Les Ami.es de l'ESSpace », et de m'autoriser à signer la convention correspondante.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2020 DAE 311** Subvention (10 150 euros) et convention avec l'association Les Ami.es de l'ESSpace pour l'accompagnement des étudiants dans le cadre de distributions alimentaires.

Le Conseil de Paris,

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Les Ami.es de l'ESSpace , et de l'autoriser à signer la convention correspondante,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine Lemardeley, au nom de la 6<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10 150 euros est attribuée à l'association Les Ami.es de l'ESSpace (SIMPA 2020\_10774/190924), dont le siège social est au 15 rue Jean Antoine de Baïf, 75013 Paris ;

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention avec l'association \_\_\_\_\_ Les Ami.es de l'ESSpace dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante (10 150 euros) sera imputée au budget fonctionnement de l'exercice 2020 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.